

PIECE 2 du SCoT du P2AO

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Version approuvée le 18 décembre 2018











GESTION DU DOCUMENT

REFERENCES

Référence interne	Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Pièce 2 du dossier de SCoT		
Version.révision	03		
Date	Février 2018		

REDACTION

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Nicolaye LAMY
Autres auteurs	Constance BONPAIN
Contrôle qualité	Véronique BISSON

VERSIONS

N°	Origine	Date
V01	PADD	Juin 2017
V02	Légères modifications suite au débat du 050717	Juillet 2017
V03	Nouveaux périmètres communaux et intercommunaux	Février 2018



LE CADRE GENERAL DU PADD

Article L.141-4 du code de l'urbanisme

"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacements."

Le PADD revêt toute son importance dans le processus d'élaboration du SCoT car il est le document politique pivot dans le projet du SCoT.

En effet, ce document donne à voir le territoire du SCoT à une échelle de réflexion spatiale et temporelle lointaine. Cette nécessité de se projeter se confond dans la définition d'une ambition, d'un positionnement stratégique amenant à considérer des politiques publiques et d'aménagement facilitatrices d'attractivité.

Ce document fondateur, du reste, n'est pas opposable directement, mais trace la ligne de conduite que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) adoptera. A ce titre, le PADD est le fait constitutif des objectifs détaillés et opposables aux documents d'urbanisme locaux que le DOO égrainera.

LE PROJET DU PAYS

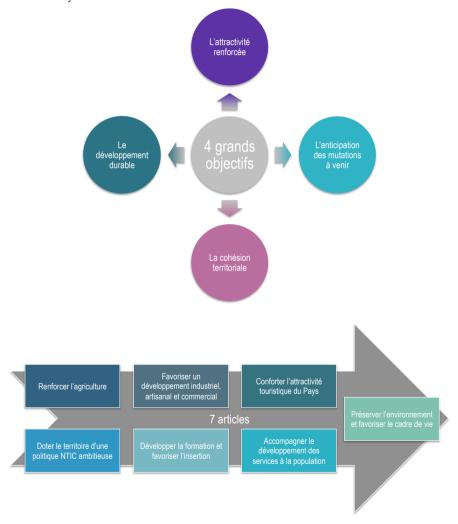
Article L.141-4 du code de l'urbanisme

"Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays."

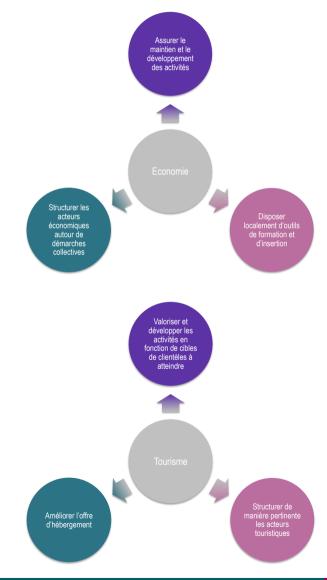
A l'échelle du territoire de SCoT, il existe 3 chartes :

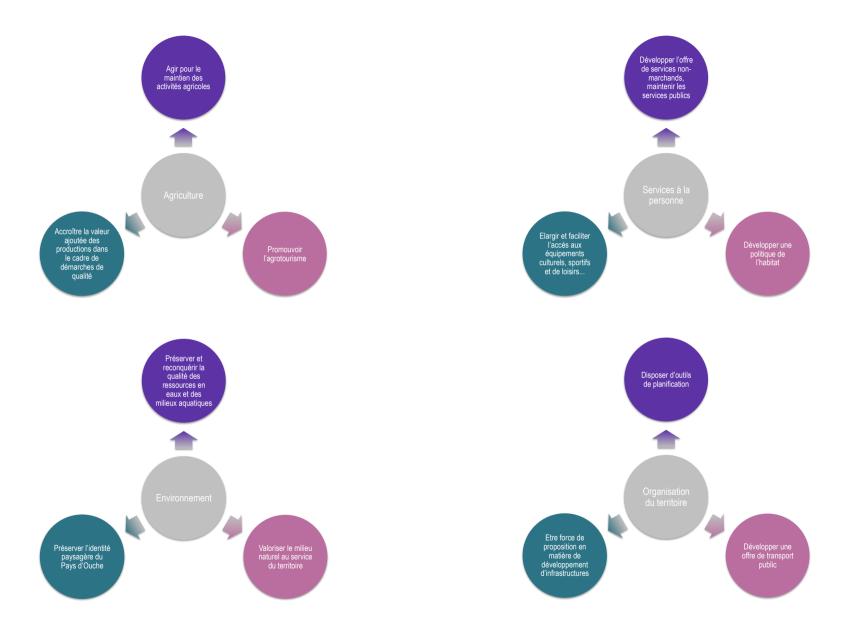
- La charte du Pays d'Argentan et Pays d'Auge Ornais, élaborée en 2001 et revue en 2007 :
- La charte du Pays d'Ouche, adoptée en 2002 et actualisée en 2007 ;
- La charte du Pays du Bocage, adoptée en 2001.

• La charte du Pays d'Argentan et Pays d'Auge Ornais pointe 4 grands objectifs déclinés en 7 articles :

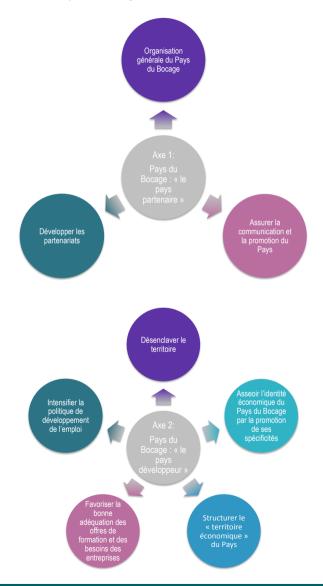


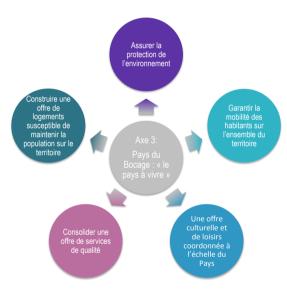
• La charte du Pays d'Ouche entend agir sur 6 grandes thématiques :





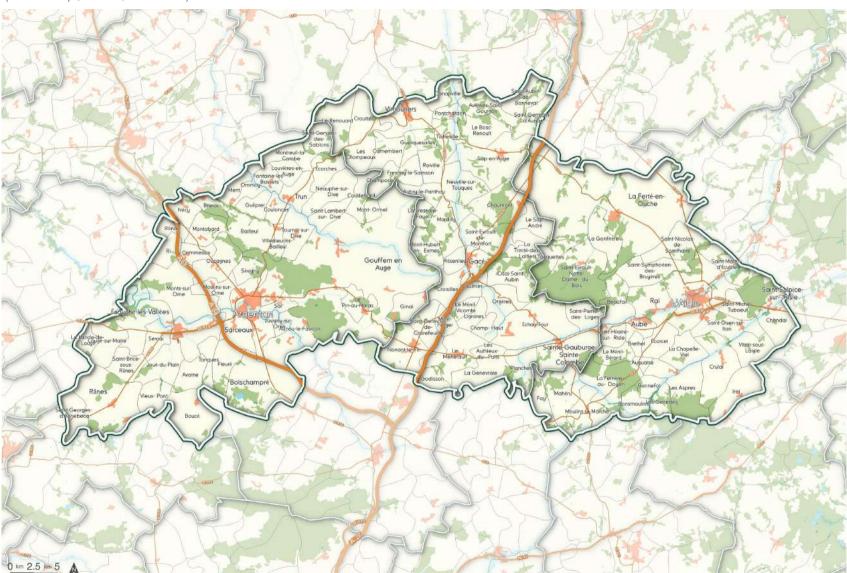
La charte du Pays du Bocage expose 3 axes de développement :





Périmètre du SCoT du PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche

(Source : BD Topo, CLC 2012, traitement EAU)



SOMMAIRE

l		La genèse du projet d'Aménagement et de Développement Durables	p.11
Ш		Le positionnement	p.14
Ш		Les objectifs des politiques d'aménagement et de programmation	p.18
	Objectif 1	Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales	p.19
	Α	Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer des mobilités durables internes	p.19
	В	Veiller à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villes et de bourgs respectueux de la diversité du P2AO	p.22
	С	Maîtriser la consommation d'espaces dédiée au développement résidentiel	p.25
	D	Mettre en place une politique de logements pour valoriser le parc actuel et créer de la diversité dans l'offre	p.26
	Е	Renforcer la présence d'équipements et de services en adéquation avec les caractéristiques des différents espaces de vie pour optimiser les déplacements	p.27
	Objectif 2	Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité	p.29
	Α	Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre de vie naturel	p.29
	В	Gérer les risques pour une expérimentation apaisée du territoire	p.30
	С	Préserver et valoriser l'espace agricole pour le maintien de l'identité rurale du territoire	p.31
	D	Révéler les richesses patrimoniales et paysagères pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie	p.32
	Е	Affirmer comme destination touristique un arrière-pays normand naturellement généreux	p.33
	Objectif 3	Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat	p.36
	Α	Définir une offre foncière et immobilière économique raisonnée et réaliste	p.36
	В	Soutenir la formation et l'innovation	p.38
	С	Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local	p.38



LA GENESE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

DES ENJEUX A L'AMBITION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur les enseignements du diagnostic et de la démarche prospective. La combinaison des deux a permis de mieux affirmer le rôle et les vocations du territoire du SCoT du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche dans une perspective de moyen et long termes.

Il est ainsi décrit comme un espace présentant une diversité de situations et d'atouts qui, en étant organisés, peuvent contribuer positivement à un développement se voulant durable et équilibré.

Le diagnostic a ainsi révélé les enjeux transversaux suivants :

- Un territoire en proie au vieillissement, qui à terme, menace le renouvellement de la main d'œuvre locale et le maintien de la vitalité rurale par la raréfaction des classes d'âges jeunes (0-30 ans) et centrales (30-55 ans);
- Une identité agricole et industrielle qui a structuré le territoire, qui le structure encore aujourd'hui, mais qui s'avère en perte de vitesse, si bien que la contribution du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche au fonctionnement des flux économiques régionaux s'amoindrit;
- Un potentiel touristique avéré dont la transversalité se révèle complémentaire avec des activités emblématiques présentes sur le territoire comme l'industrie, l'agriculture, etc., mais qui demande à être intégré aux réseaux touristiques normands;
- Une richesse environnementale et paysagère fédératrice, dont les ressources répondent à la fois aux enjeux posés par le réchauffement climatique et la création de valeur ajoutée locale par la mobilisation de la filière bois-énergie, la méthanisation, l'éolien, voire la montée en puissance de l'activité touristique, etc.
- Un territoire possiblement connecté grâce à la présence d'infrastructures de communication routières / autoroutières et ferrées le reliant à son

environnement plus ou moins proche, mais des communications numériques et cellulaires pouvant être discriminatoires pour le maintien de la vitalité rurale:

- Un maillage d'équipements et de services relativement dense formant un réseau de polarités à reconnaître donnant corps à une relation de proximité entre les habitants et le territoire;
- Une vulnérabilité sociale de certaines populations érigeant au premier plan des préoccupations la question de la formation, de la préservation d'une forme de mixité sociale et de l'organisation des mobilités internes entre lieux de vie et d'emploi;

L'ambition qui s'est dessinée au cours de la réflexion initiée par la démarche prospective s'inscrit dans un esprit revendiqué de régénération de ce qui existe déjà à l'échelle du territoire. L'ambition telle qu'elle est affutée se construit autour :

- Du cadre de vie typique dont l'expression se trouve être relayée au travers des corps architecturaux, des paysages et d'une biodiversité typique :
- De la combinaison rurale et urbaine porteuse d'usages différenciés et complémentaires du territoire propres à rendre le territoire plus attractif aux yeux de publics variés;
- Des traditions agricole et industrielle qui participent au maintien des savoirfaire et à la visibilité des compétences et autres domaines d'excellence (activités équines, agro-alimentaire...);
- Des populations qui apportent aux forces économiques et aux ménages leurs compétences et qui sont porteuses de gisements d'emplois (silver économie, tourisme, services de proximité, etc.);
- De l'appartenance à une Normandie se vivant ouverte et accueillante auprès d'un public plus ou moins proche, dont francilien, et en quête de « paisibilité active »;

 Des 3 identités, les pétales Est, Centrale, Ouest, qui, unies, contribuent à l'insertion du territoire dans les flux démographiques et économiques au sein d'une région Normandie redimensionnée et entre les dynamiques de l'Axe Seine et du Grand Ouest.

Les 3 pétales du territoire



C'est ainsi que le projet politique du territoire fait écho à la fierté ressentie par les élus pour les traditions et savoir-faire qui parcourent le territoire. De cette diversité le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche puise sa force collective pour la reconquête de son attractivité et la fidélisation de ses habitants et/ou porteurs de projets.

Une ambition visant à faire de l'existant les leviers de la nouvelle attractivité du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche





Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine

Une alliance entre une authenticité et une ouverture au service d'un projet de territoire

UNE NORMANDITE SINGULIERE...

L'objectif avoué est de mettre en avant les atouts intrinsèques du territoire et ses spécificités qui affermissent la diversité constitutive de la Normandie.

Les paysages, la sensibilité environnementale, le patrimoine architectural évoquent ce référentiel au caractère normand du territoire. Plus encore, ils permettent la mise en contexte de la nouvelle attractivité du territoire au regard d'un cadre de vie qualitatif déclencheur d'une fidélité au territoire de la part des ménages et autres personnes présentes à un moment donné au sein du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

En se basant sur la qualité de son « terroir » et de ses productions, le territoire contribue à la notoriété nationale et internationale de la Normandie. Le Pommeau, le Calvados, le Camembert, le Livarot ou encore le Pont l'Evêque sont autant de signes de qualité normande présents sur le territoire.

En outre la Normandité du territoire du SCoT s'exprime également au travers des atouts touristiques dont il dispose : activités équestres (Haras National du Pin), lieux de mémoire (Mémorial de Montormel, musée Juin 1944, etc.), tourisme industriel (la Forge d'Aube, musée de l'énergie, la Manufacture Bohin, etc.),

randonnée / découverte (vallée de l'Orne, coteaux...), gastronomie (écomusée « De la Pomme au Calvados », musée du Camembert, etc.).

La singularité du territoire, au-delà de s'exprimer par des aménités qui lui appartiennent, repose sur une authenticité propre à même de s'adapter aux nouveaux modes de vie et de vivre le territoire. Ainsi, la singularité du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche donne une liberté de choix supplémentaire à ses habitants et à toutes personnes présentes qui expérimentent la Normandie.

...CONNECTEE AUX ESPACES DE FLUX DU GRAND OUEST ET DE L'AXE SEINE

L'objectif est ici de connecter de manière pérenne le territoire aux différents flux économiques et démographiques du Grand Ouest et de l'Axe Seine.

Le territoire s'affirme alors non pas comme un vaste espace de transit mais plutôt comme un espace de valorisation des flux qui joue de sa position géographique et de ses infrastructures autoroutières (A 28 et A 88) et ferrées (ligne Paris – Granville, Caen – Tours, Argentan – Le Mans), pour être la « tête de pont » des échanges entre le Grand Ouest et l'Axe Seine.

Le Grand Ouest représente un espace de dynamiques démographiques et économiques parmi les plus vigoureux de France. Il est à la fois associé à l'axe ligérien sur lequel se greffent des agglomérations comme Tours, Angers, Nantes, à la Bretagne, mais aussi à des espaces intermédiaires situés entre la Loire et l'Ilede-France comprenant des villes comme Chartres, Le Mans où se diffuse l'influence francilienne.

L'Axe Seine, reliant Le Havre à Paris en passant par Rouen, constitue un canal d'irrigation économique et humain naturel qui est amené à prendre de l'ampleur avec la montée en puissance de leurs ports.

C'est dans ce contexte à forte teneur agricole, industrielle et logistique que le territoire tente de déployer son tissu économique pour tirer partie des retombées positives du rayonnement offert par ses infrastructures, ses savoir-faire et son maillage d'entreprises.

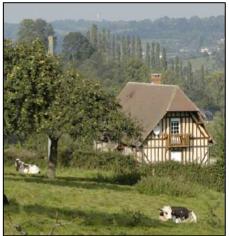
UNE ALLIANCE ENTRE AUTHENTICITE ET OUVERTURE

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche s'organise pour créer les conditions d'une attractivité nouvelle pour renforcer son poids démographique comme économique. Pour ce faire, il entend jouer sur les forces de son authenticité. Sa géographie, ses sols, son histoire, son patrimoine, tous ayant modelé une savante complémentarité entre la dominante rurale du territoire et l'urbanité exprimée par Argentan et L'Aigle.

L'ouverture, quant à elle, signifie d'entrer en résonance avec les évolutions socioéconomiques à l'œuvre à une échelle élargie pour que les forces vives humaines et entrepreneuriales puissent se développer, innover et créer de la richesse localement. Penser global pour agir local, tel est le positionnement vers lequel tend le territoire. Cette alliance se veut gagnante pour le territoire car elle s'annonce comme le socle d'une attractivité équilibrée portant les germes de la reconnaissance de cet arrière pays normand dynamique.

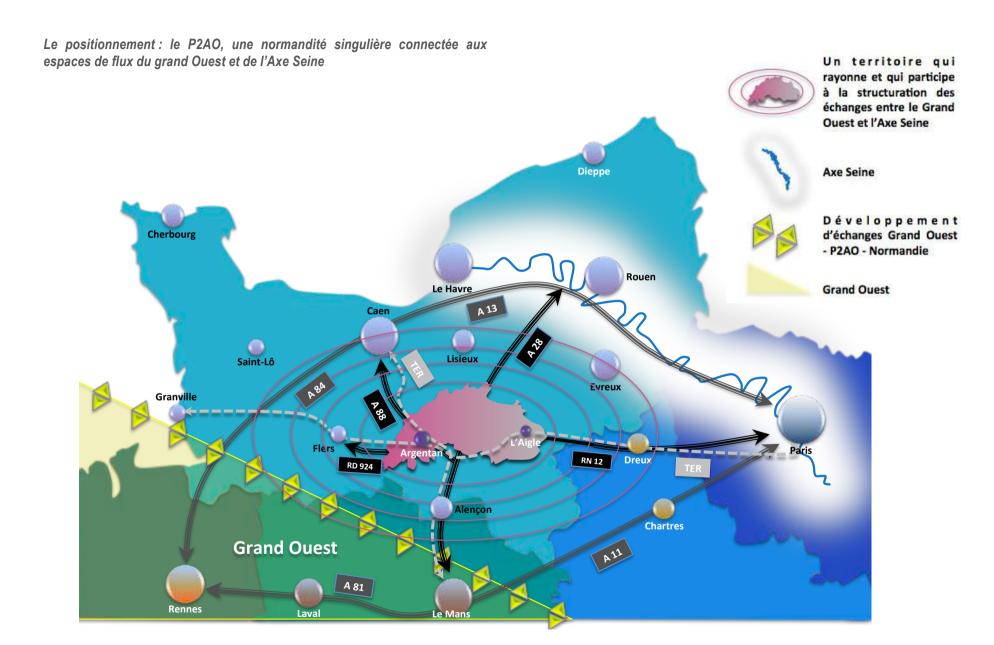
Elle contribue également au développement de la Normandie puisqu'en faisant du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche une aire de valorisation des flux en provenance du Grand Ouest et de l'Axe Seine, elle irrigue un arrière pays régional aujourd'hui en délicatesse.

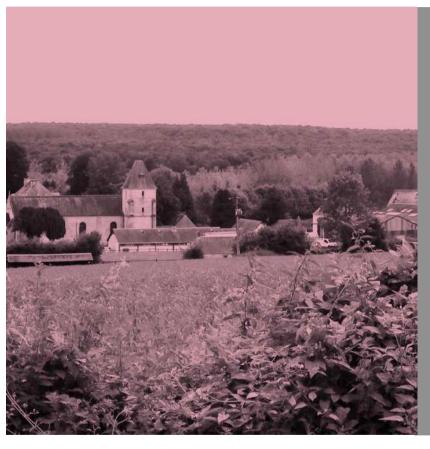
Authenticité et ouverte, une alliance au service de l'attractivité renouvelée du territoire











Ш

LES OBJECTIFS DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif 1

Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

L'objectif est de s'appuyer sur les complémentarités entre les espaces ruraux et urbains afin de renforcer la liberté de choix d'installation ou de pratique du territoire. En effet, ces complémentarités sont l'un des rouages essentiels à la mise en scène de l'attractivité du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche et à la reconnaissance de la diversité qu'il offre.

A. RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC L'EXTERIEUR ET DEPLOYER DES MOBILITES DURABLES EN INTERNE

Maintenir et améliorer les connexions vers l'extérieur reliant le territoire au Grand Ouest et à l'Axe Seine

Les artères de communication qui arriment le territoire aux espaces de développement du Grand Ouest et de l'Axe Seine doivent faciliter son inscription dans ces échanges à haute intensité économique.

→ Maintenir une bonne qualité des liaisons routières aux territoires voisins et au-delà

Pour répondre à l'enjeu fondamental de l'ouverture, le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche soutient les projets d'amélioration des axes routiers les plus fréquentés et qui le desservent.

Sont particulièrement visées :

- La liaison vers Paris à partir de la RD 926 connectée à la RN 12 au niveau de Verneuil-sur-Avre;
- La mise en 2*2 voies de la RD 924 entre Argentan et Flers ;

→ Conforter et renforcer les liaisons ferrées aux territoires voisins et audelà

De même, l'infrastructure ferrée est appelée à être confortée à l'échelle des haltes ferroviaires d'Ecouché, Nonant-le-Pin, Le Merlerault, Sainte-Gauburge et Aube, mais aussi renforcée pour les deux principales gares que sont Argentan et L'Aigle, afin de répondre à une demande croissante des personnes d'être reliées à la Ville-Monde Paris et aux pôles de Caen, Le Mans, Tours, Alençon, Flers et Granville, notamment. Dans cet objectif de transformer ces gares en lieux de vie, le territoire

entend développer les services annexes (parkings voitures et vélos, aires de covoiturage, bornes de recharge électrique...).

Par ailleurs, le territoire appuie le développement du fret ferré en lien avec les projets de transports des productions issues des carrières ou de l'agriculture.

Développer des solutions de déplacements durables à l'échelle du périmètre du Pays pour réduire le temps de déplacement et diminuer l'empreinte écologique

Afin de contribuer à une qualité de vie agréable pour ses habitants et une expérience du territoire plaisante pour les autres (touristes, porteurs de projets,...), le Pays entend diminuer les déplacements contraints et l'usage individuel de la voiture.

→ Affirmer l'importance des routes départementales structurantes

L'objectif est d'affirmer l'importance des axes de communication internes qui structurent les relations entre les différents espaces du territoire. Ils sont les supports de l'irrigation du développement envisagé par le projet politique, mais également les supports de la mise en œuvre de moyens de mobilités durables adaptés à la variété des contextes du territoire (rural, péri-urbain, urbain, topographie).

Le Département veille, en lien avec le Pays, à la bonne qualité et la mise en sécurité pour tous les usagers des départementales structurantes que sont : les RD 438, RD 916, RD 924, RD 926, RD 932, RD 958, RD 979.

A cette fin, la politique de l'habitat organise les échelles de proximité autour des polarités structurantes et privilégie l'intensification urbaine dans les centralités. Il s'agit à la fois :

- De constituer un réseau de déplacements cohérent au regard des besoins des populations;
- D'optimiser les moyens de transports collectifs et partagés.

→ Valoriser les pratiques alternatives à la voiture individuelle et anticiper la voiture de demain

Aussi, la politique de déplacements valorise les pratiques alternatives à la voiture individuelle et anticipe ce que sera la voiture décarbonée. Pour cela, sont facilités les recours :

- Au Transport à la Demande (TAD), en étudiant différentes formes de services comme le taxi conventionné, la petite navette, etc., et de cibles (personnes sans emploi, jeunes, séniors, personnes handicapées, etc.) en fonction du coût que la collectivité sera en capacité de supporter.
- Au co-voiturage, en « connectant » l'offre à une plateforme de grande diffusion, à minima celle élaborée par le Département de l'Orne, et en rationalisant leur aires au plus près des axes et zones de flux importants (routes départementales ci-avant, gares et haltes ferroviaires, espaces d'activités majeurs);
- Au maillage du territoire en bornes de recharge rapide des véhicules électriques et hybrides en écho de la politique départementale ;
- Au développement des mobilités hydrogènes en lien avec la politique régionale visant à faire de la Normandie la région de toutes les énergies de manière à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- A la mise en service d'une offre de véhicules électriques partagés pour favoriser les déplacements de proximité.

→ Faciliter les déplacements actifs

La (re)découverte des centres villes et bourgs et l'utilisation de leurs aménités (équipements et services) se marient avec le renforcement des mobilités douces piétonnes et cyclables.

Le Pays cherche à développer la pratique des mobilités douces (marche à pied, vélo classique et électrique...) par :

Des espaces publics attractifs ;

- Un réseau viaire sécurisé, lisible, partagé et relié entre les villes (Argentan et L'Aigle), leurs proches périphéries, et les pôles ruraux (Gacé, Vimoutiers, etc.);
- Des connections avec les territoires voisins facilitant l'ouverture vers l'extérieur

Il appuie également la réalisation de certains projets à visée touristique comme la véloroute / voie verte entre Gacé et Vimoutiers, entre Argentan et le Haras du Pin, entre Vimoutiers et Cabourg, ou encore le long de la Risle de Aube à Rugles.

Il soutient aussi les initiatives de Plans de Déplacements Inter-entreprises pour relier les espaces d'activités économiques aux espaces de vie comme ceux réalisés sur la CdC des Pays de l'Aigle.

→ Faire des gares un cœur d'intermodalité

Les gares, notamment d'Argentan et de L'Aigle, et les haltes ferroviaires sont des maillons essentiels dans la chaine des déplacements internes au territoire. Leur rôle est réaffirmé à l'échelle du projet du territoire comme un point d'ancrage des pratiques intermodales entre train – voiture, train – bus, train – vélo, train – marche à pied.

Accompagner le développement et le déploiement des infrastructures numériques et cellulaires

Le territoire accompagne la mise en œuvre du Plan Numérique Ornais afin de pallier aux besoins du tissu économique et autres attentes exprimées par les habitants en rapport aux nouveaux modes de vie.

→ Prioriser le déploiement du Très Haut Débit pour une attractivité à court terme

L'ouverture exige d'être connecté aux communications modernes, ce qui implique d'œuvrer au déploiement du numérique sur des sites prioritaires en attendant son effectivité complète.

Dès lors le Pays cherche à intensifier le raccordement au Très Haut Débit des espaces d'activités, des entreprises « isolées » et des services publics.

→ Participer à la résorption des zones non couvertes par la téléphonie mobile

Fontenai-sur-Orne



Ecouché



Télécentre - Commeaux



Le Merlerault



B. VEILLER A UNE COHERENCE TERRITORIALE AU TRAVERS D'UN RESEAU DE VILLES ET BOURGS RESPECTUEUX DE LA DIVERSITE DU P2AO

Structurer l'organisation spatiale du territoire pour un développement d'ensemble au regard de la capacité contributive de chacun

Le territoire s'engage à renforcer son armature urbaine pour vitaliser ses villes et bourgs, faire jouer leurs complémentarités et accompagner le parcours de vie de ses habitants.

A cet égard, la structuration en réseau prend appui sur une trilogie de polarités, qui toutes jouent de leurs spécificités et donnent une profondeur à l'attractivité du territoire.

→ Argentan et L'Aigle : pôles urbains majeurs, complétés de leurs premières couronnes respectives

Le P2AO comprend deux pôles urbains majeurs :

- Argentan et ses communes imbriquées d'Urou-et-Crennes, Sarceaux et Fontenai-sur-Orne (fusionnée avec Ecouché-les-Vallées au 1^{er} janvier 2018);
- L'Aigle et ses communes associées de Saint-Sulpice-sur-Risle, Rai et Aube.

Leur rôle est de servir de moteur au développement du territoire à partir d'une offre en équipements et services structurants, d'intérêt intercommunal (culture, formation, enseignement, santé, mobilités / transports) qui contribue à l'objectif de rayonnement que désire poursuivre le territoire.

Les relations fortes entre les deux pôles urbains majeurs et leurs communes imbriquées respectives font émerger une cohérence organisationnelle et une « communauté de projet » indispensable pour que le territoire dans son ensemble renforce son attractivité auprès des ménages comme des entrepreneurs.

→ Les polarités d'équilibre centrales de Vimoutiers et Gacé

Ces pôles urbains organisent la partie centrale du territoire en offrant une meilleure accessibilité à des équipements intermédiaires et services non disponibles dans la plupart des villages.

Ils permettent également aux habitants de réduire leurs déplacements en temps pour accéder à des services et équipements disponibles dans d'autres centralités comme Argentan et L'Aigle.

Ils constituent en cela des centralités qui irriguent le territoire et qui organisent les mobilités.

Chacun d'eux participe à la diffusion des spécificités qui maillent le territoire du SCoT : économique pour Gacé, touristique pour Vimoutiers notamment.

→ Les polarités d'irrigation rurales de Rânes, Ecouché-les-Vallées, Trun, Sap-en-Auge, La Ferté-en-Ouche, Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe, Moulin-la-Marche et Le Merlerault

Ces pôles sont appelés à être renforcés pour accompagner le développement des polarités précédentes et offrir des services de proximité dans les domaines des mobilités / transports, de la santé, de l'enseignement, des loisirs.

Chacun à leur échelle permet de minimiser les temps de déplacements, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre induits, grâce à cette offre maillée qu'ils confortent.

Ils contribuent par leurs urbanités à la qualité du cadre de vie et à la valorisation touristique du territoire.

→ Les communes rurales

La ruralité doit être à même de s'exprimer par le maintien de l'équilibre générationnel et social des bourgs afin de préserver des spécificités agricoles, économiques et résidentielles qui participent à l'attractivité globale du territoire et qui confortent les traits de sa normandité.

Donner de la lisibilité aux espaces de vie par un redressement démographique

L'objectif est d'augmenter le poids démographique des polarités. Il s'agit à la fois de leur donner les capacités nécessaires à leurs ambitions et de donner de la cohérence au développement du territoire du SCoT.

A horizon SCoT, à 2038, le territoire envisage une croissance de sa population de l'ordre de 0,23 % /an, soit une progression de 180 nouveaux habitants chaque année sur l'ensemble du territoire. Cela correspondrait à un niveau de population souhaité de 79 120 habitants environ.

- → Mettre fin à la décrue démographique d'Argentan et de L'Aigle
- → Redresser le niveau de population de Gacé et de Vimoutiers
- → Assurer une évolution démographique positive dans les polarités d'irrigation rurale
- → Maîtriser l'augmentation de la population dans les communes rurales en soutien de la proximité et tenant compte du desserrement des ménages

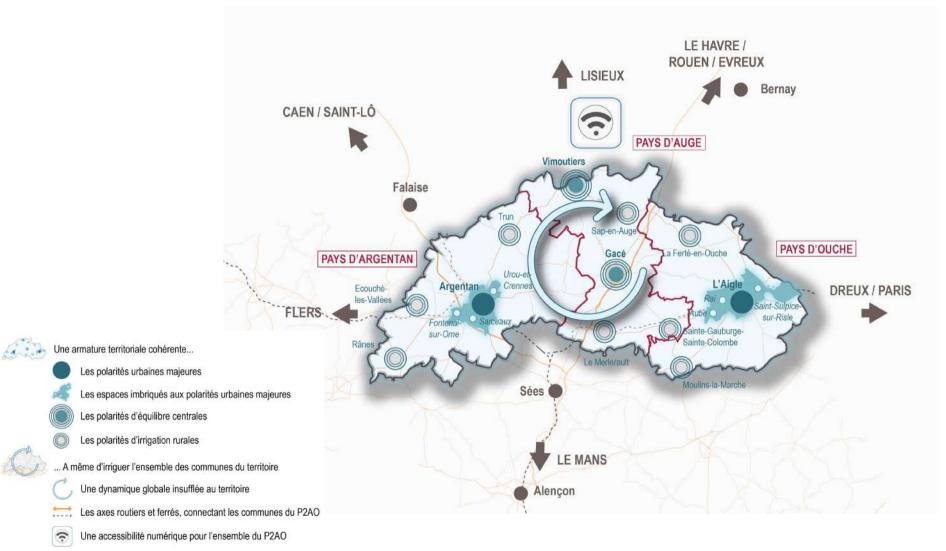
Vimoutiers



La Ferté-en-Ouche



Armature urbaine du P2AO



Pays d'Argentan, Pays d'Auge, Pays d'Ouche : les 3 pétales du territoire, espaces de vie

C. MAITRISER LA CONSOMMATION D'ESPACE DEDIEE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL

Dans le cadre de la réduction des pressions sur les terres agricoles, le territoire entend conforter un urbanisme faisant de la lutte contre l'étalement urbain une priorité.

Afficher une ambition réalisable dans la lutte contre l'étalement urbain

L'objectif est de tendre vers un développement équilibré, plus compact que par le passé, tout en ne dénaturant pas l'image qualitative rurale du territoire.

→ Consommer près de 230 ha pour le développement résidentiel, soit une moyenne annuelle de 12 ha / an

Cette consommation d'espace à vocation résidentielle est nettement plus faible que par le passé. Sur les 10 dernières années, l'ensemble des ouvertures à urbanisation en-dehors des enveloppes urbaines ont atteint 45 ha l'an (voir Analyse et justification de la consommation d'espace).

→ Concentrer 45 % du développement résidentiel au sein des enveloppes urbaines

Cette valeur est une moyenne à l'échelle de tout le territoire du P2AO et s'entend comme un minimum à atteindre.

→ Privilégier les secteurs d'urbanisation qui ont le moins d'incidence sur l'exercice des activités agricoles

Le SCoT facilite la préservation et le développement des agricultures présentes sur le territoire, ce qui nécessite :

- De prendre en compte les exploitations dans les choix des extensions urbaines :
- De prendre en considération les besoins d'accessibilité aux exploitations ;
- D'anticiper les conditions d'évolution et d'extension des bâtiments agricoles.

Tendre vers des aménagements préservant la durabilité du territoire

Le projet politique du SCoT porte en lui un urbanisme qui vise à promouvoir la proximité et un cadre de vie agréable car ceux-ci sont désirés par les habitants qui choisissent d'y demeurer et venir.

→ Intensifier les espaces urbanisés

Les nouveaux aménagements devront combiner la notion de densité à celle de qualité urbaine afin de limiter les déplacements, de rentabiliser les équipements et de rationaliser le foncier.

Cette stratégie amène à créer de la mixité fonctionnelle, donc à créer plus de croisements entre les différents usagers des lieux dans les cœurs de villes et bourgs, au niveau des quartiers des gares et autres haltes ferroviaires.

→ Prolonger les extensions urbaines en continuité des espaces déjà urbanisés

Le territoire promeut une continuité immédiate entre les extensions et les espaces déjà urbanisés pour créer des connections et des liens de fonctionnalité réels.

Cette politique suggère donc une volonté de lutter contre le mitage.

→ Développer des formes urbaines plus denses appropriées aux espaces de vie

La rationalisation de l'espace sous-entend de favoriser une concentration des personnes en un lieu précis pour maintenir et valoriser les aménités présentes ou futures.

La contrepartie est de favoriser des aménagements qui puissent :

- Répondre aux besoins d'intimité des personnes ;
- Connecter les espaces de résidence à des espaces publics conviviaux et de rencontres :
- Etre en harmonie avec la typicité des lieux.

D. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE LOGEMENT POUR VALORISER LE PARC ACTUEL ET CREER DE LA DIVERSITE DANS L'OFFRE

La construction de logements neufs est nécessaire pour créer une dynamique d'offre qui répond à la fois au desserrement des ménages, par le vieillissement notamment, et à la nécessité de maintenir et d'attirer une population de jeunes actifs.

Répondre quantitativement à un besoin d'accueil de population

→ Accroitre le parc d'environ 5 600 logements supplémentaires à 2038

Dans le cadre d'une simulation mettant en œuvre une progression de la population de l'ordre de 0,23 % / an en moyenne, le territoire comptabiliserait environ 79 120 habitants en appliquant les hypothèses suivantes :

- Entre 2012 et 2017, le territoire perdrait près de 1 180 habitants, continuant ainsi la déprise démographique à l'œuvre pour atteindre 75 500 personnes;
- L'évolution du rapport entre population et résidences principales passerait de 2,26 en 2012 à 2,20 en 2017, pour aboutir à 2,02 à 2038.

→ Organiser la mobilisation des logements vacants

La politique en la matière entend accompagner les acteurs privés dans la réhabilitation de logements obsolètes qui ne correspondent plus à ce qui est recherché par les personnes.

A horizon 2038, il est visé une remobilisation de l'ordre de 400 logements vacants, soit 20 par an en moyenne.

→ Mobiliser les potentiels de création de logements dans le tissu urbain existant

Le SCoT mobilise les potentiels issus de la présence de dents creuses, de la division parcellaire et encourage les changements de destination des bâtiments existants.

Répondre aux besoins d'une diversité de personnes

L'objectif est de mettre en place une offre diverse et qualitative pour tous les types d'habitants répondant à l'enjeu de rajeunissement de la population et d'attractivité globale du territoire auprès de nouvelles populations.

→ Faciliter le parcours résidentiel des habitants, la mixité générationnelle et sociale

Pour ce faire, le SCoT doit :

- Prendre en compte les exigences en matière de construction de logements sociaux en locatif et en accession à la propriété, avec comme ligne directrice des implantations en proximité des espaces d'accueil des emplois, des services et équipements, dont les commerces, et des espaces desservis par les transports collectifs;
- Répondre aux besoins des publics spécifiques tels que les personnes à mobilité réduite, les stagiaires ou personnels en formation sur le territoire (apprentis...), les gens du voyage, les personnes âgées à l'image des Sapinettes à L'Aigle ou des résidences séniors déployées à Argentan;
- Diversifier en termes de morphologie (logements individuels, intermédiaires, collectifs, etc.), de typologie (du T1 au T5 et plus), et de prix les logements en réponse aux aspirations des habitants et des changements de modes de vie, dont le rapport entre ville et campagne.

→ Valoriser les nouveaux modes constructifs, en lien avec la politique énergétique et la lutte contre la précarité énergétique

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique des logements anciens comme neufs pour un meilleur cadre de vie ressenti par les habitants, une diminution du recours aux énergies fossiles et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

E. Renforcer la presence d'equipements et de services en adequation avec les caracteristiques des differents espaces de vie pour optimiser les deplacements

Etre un territoire polycentrique appelle à faire de ses centralités de villes et bourgs des aires dynamiques qui s'attachent à répondre aux besoins croissants des populations en équipements comme en services.

Le territoire devra chercher à concentrer ces équipements et services pour accroître leur potentiel de fréquentation et travailler à leur convivialité.

Adosser cette polycentricité à une offre d'équipements et de services correspondante permet aussi d'optimiser les déplacements, en temps et en nombre, des habitants, actifs ou non.

Renforcer les équipements et services de proximité pour un cadre de vie amélioré

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche bénéficie d'une vie associative riche, propice à tisser des liens sociaux forts et nombreux qui génèrent de la fidélité au territoire et de nombreux services et équipements.

→ Encourager la mutualisation de certains services au niveau de micro bassins de vie regroupant plusieurs communes

Il s'agit de conforter certains équipements et services aux populations dans un contexte financier contraint, à l'image des cuisines centrales dans le cadre de la réorganisation des écoles élémentaires.

- → Développer une offre culturelle, de sport et de loisirs permettant la satisfaction des besoins de tous
- → Améliorer l'accessibilité aux équipements et services médicaux

A cette fin, le SCoT favorise l'accueil de professionnels de santé en encourageant leur regroupement dans des maisons de santé pluridisciplinaires.

→ Développer des équipements et des services pour tous les âges

Le maintien des écoles élémentaires dans les espaces de vie ruraux passe par un certain nombre d'initiatives comme la création de petites structures collectives d'accueil des jeunes enfants comme les micro-crèches ou les maisons d'assistantes maternelles.

→ Soutenir le milieu associatif afin de renforcer les liens sociaux et l'animation du territoire

→ Etoffer l'offre de formation

En appui du développement de certaines activités emblématiques présentes au sein du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche, l'offre de formation est appelée à s'étoffer (filière agricole, filière équine, filière agro-industrielle, etc.).

Par ailleurs, il conviendra également de renforcer les synergies avec les pôles universitaires normands, bretons et autres.

Articuler la stratégie commerciale aux modes de vie des habitants, fondés sur la proximité

L'objectif est de renforcer le maillage commercial du territoire en cohérence avec l'armature urbaine définie et le fonctionnement des espaces de vie.

→ Soutenir l'offre commerciale de proximité dans les centres villes et bourgs

Cet objectif tend à :

- Renforcer le développement résidentiel dans les centres villes et bourgs ;
- Proposer des extensions urbaines en continuité des centres ou reliées à eux par des mobilités facilitées, dont douces notamment;
- Aménager qualitativement l'espace public pour favoriser la déambulation en leur sein;

27

- Encourager les aménagements qui valorisent le patrimoine, limitent les ruptures dans le linéaire commercial et donnent de la lisibilité aux productions locales (halles de marché, réceptivité des espaces publics...);
- Structurer une offre commerciale autour des gares ou en accroche d'équipements générateurs de flux.

→ Faciliter la mise en œuvre d'une offre commerciale diversifiée adaptée aux espaces de vie

Argentan et L'Aigle, ainsi que leur espace d'imbrication, ont pour vocation d'accueillir une offre commerciale dédiée à toutes les fréquences d'achats (quotidiennes, hebdomadaires, rares, dont les grands formats commerciaux) et devant répondre à un volume de population important.

Quant aux autres espaces de vie, ils ont vocation à fournir une offre destinée aux besoins quotidiens, hebdomadaires, voire occasionnels le cas échéant, avec une intensité plus soutenue dans les pôles d'équilibre centraux.

Le but étant :

- D'éviter au maximum les déplacements contraints vers Argentan, L'Aigle et leurs espaces associés, ainsi que vers les polarités des territoires extérieurs;
- D'articuler l'offre de grands commerces avec le commerce de centre ;
- De maintenir la vitalité en milieu rural.

Le Merlerault



L'Aigle



Objectif 2

Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

L'objectif affiché est de structurer la mise en scène du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche pour valoriser ses identités, ses patrimoines bâtis comme naturels caractéristiques de la Normandie. Il est recherché une image positive, séduisante et sensible du territoire tant pour ses habitants que pour les personnes de passage.

A. PRATIQUER UNE GESTION ENVIRONNEMENTALE QUALITATIVE POUR MAGNIFIER ET VALORISER LE CADRE DE VIE NATUREL

La protection des espaces naturels emblématiques implique d'organiser le bon fonctionnement écologique du territoire en tenant compte de la diversité des milieux qu'il couvre. Réseau hydrographique développé, forêts, zones bocagères, zones humides et prairies sont des marqueurs de cette richesse mobilisable pour l'attractivité des communes du SCoT.

Garantir un bon fonctionnement écologique

Au travers de la trame verte et bleue, le but est de préserver le patrimoine environnemental et le fonctionnement des espaces qui le composent.

→ Préserver les sites sensibles et à haute valeur environnementale

Ces espaces correspondent aux réservoirs de biodiversité dans lesquels les espèces faunistiques et floristiques se développent et se reproduisent.

→ Maintenir les perméabilités écologiques entre les réservoirs de biodiversité

Il s'agit d'assurer une bonne qualité des échanges entre les cours d'eau, milieux humides, milieux prairiaux, milieux bocagers et boisés, etc.

→ Prendre en considération l'origine des cours d'eau, la fonctionnalité des têtes de bassin versant, et des espaces environnementaux pour maîtriser la vulnérabilité des milieux et lutter contre les pollutions diffuses

→ Renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Le SCoT oriente ses actions de manière à :

- Protéger les captages en eau et permettre les interconnections entre leurs sources ;
- Rénover et renforcer la performance des réseaux d'assainissement en assurant une capacité épuratoire compatible avec les objectifs de développement du projet.
- → Poursuivre les efforts des utilisateurs des ressources primaires dans la maîtrise des intrants dans les sols
- → Soutenir l'intégration de la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés

L'insertion de la trame verte et bleue en milieu urbanisé a pour but d'organiser la gestion pluviale, de développer la biodiversité en ville, de contribuer à la bonne santé des habitants et de faciliter l'adaptation au changement climatique.

Assurer la disponibilité des ressources dans le temps

- → Mobiliser les ressources de la forêt par des pratiques assurant la durabilité des boisements
- → Gérer dans le temps les ressources issues des carrières dans le cadre d'une exploitation adaptée sur le plan économique, paysager et social

B. GERER LES RISQUES POUR UNE EXPERIMENTATION APAISEE DU TERRITOIRE

L'anticipation des risques contribue à une pratique « tranquille » du territoire que l'on soit un habitant, un touriste ou un entrepreneur.

Prévenir les risques

- → Assurer une prévention des risques d'inondation, de mouvements de terrain et technologiques pour minimiser les vulnérabilités auprès des personnes et des biens
- → Etre en veille sur les risques induits par le changement climatique (ruissellements...)
- → Maîtriser l'urbanisation à vocation résidentielle aux abords des voies les plus bruyantes et des zones d'activités générant des nuisances sonores
- → Assurer et améliorer la qualité de l'air

C. Preserver et valoriser l'espace agricole pour le maintien de l'identite rurale du territoire

L'espace agricole est le support d'activités productives pleinement intégrées à la vie du territoire. Il contribue donc à structurer un pan de son économie, mais aussi ses paysages et la typicité des ambiances rurales.

Le maintien à long terme de cet espace suppose des orientations lisibles pour anticiper et limiter les pressions, les conflits d'usage au regard du développement du territoire et des mutations qui l'impactent.

Conforter les filières agricoles comme activités emblématiques de la ruralité

→ Préserver à long terme l'espace agricole

L'objectif étant de :

- Veiller au maintien d'un cadre de travail fonctionnel pour les exploitants (accès aux parcelles, préservation des sièges d'exploitation, prise en compte des besoins de circulation des engins agricoles, etc.);
- Privilégier l'utilisation des espaces déjà urbanisés, artificialisés ou en continuité de l'enveloppe urbaine pour accueillir le développement.
- → Soutenir les activités agricoles, notamment l'élevage, en lien avec les transformateurs locaux et l'industrie agro-alimentaire

Il s'agit d'accompagner les entreprises comme la SOCOPA, les Eleveurs de la Charentonne ou l'abattoir de volailles de Gacé, qui se fournissent auprès de producteurs locaux.

→ Pérenniser les cultures maraichères pour une agriculture proche des consommateurs

→ Conforter et renforcer la lisibilité des productions agricoles de qualité de type AOC¹ / AOP² et biologique

Il s'agit de mettre en valeur les AOP Livarot, Camembert, Pont-l'Evêque, les AOC Cidre, Pommeau, Calvados.

Intégrer l'agriculture au cœur des proximités

Le Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche a la volonté d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et autres usagers en rapprochant les échelles de production et de vie pour une pratique plus intime du territoire.

- → Valoriser les productions agricoles par le biais du tourisme
- → Permettre l'évolution du bâti agricole pour des enjeux de diversification économique (tourisme, transformation...)
- → Associer l'agriculture à la production d'énergies renouvelables (méthanisation, filière bois...)

Les haies bocagères constituent un gisement encore faiblement exploité. Les initiatives des acteurs privés manquent de cohérence, ce qui appelle à la mise en place de structures contribuant à valoriser la ressource comme la SCIC Bois Bocage Energie.

- → Encourager l'émergence de systèmes alimentaires locaux (ventes directes, restaurations collectives...)
- → Accompagner les agriculteurs dans le maintien et l'entretien des paysages emblématiques (bocages, prairies, vergers...)

¹ AOC = Appellation d'Origine Contrôlée

² AOP = Appellation d'Origine Protégée

D. REVELER LES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES POUR METTRE EN LUMIERE LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Les paysages sont des vitrines qui dessinent les contours de l'attrait du territoire auprès des habitants comme des touristes et autres porteurs de projets.

L'authenticité des identités implique une grande rigueur quant à la manière d'aménager les différents espaces de vie au regard de leurs compositions paysagères, parties prenantes de l'image normande.

Dévoiler le territoire par un urbanisme adapté aux contextes

En soutenant l'éveil patrimonial, l'urbanisme doit accompagner le développement des pratiques touristiques, et plus globalement l'attractivité auprès d'un large public à fidéliser.

→ Préserver et valoriser les différentes ambiances paysagères

Le SCoT agira pour :

- Préserver la pluralité et la qualité des paysages particuliers et identitairement marqués comme les espaces bocagers denses et intimes autour de la vallée de la Touques, les plaines céréalières autour d'Argentan et de l'Aigle, les espaces forestiers propices à la promenade, etc.
- Veiller au traitement qualitatif des entrées de villes pour assouplir les transitions entre la trame urbaine et agri-naturelle;
- Encourager le respect des formes architecturales singulières et normandes, sans pour autant interdire leur réinterprétation contemporaine, tout en prenant en considération l'adaptation au changement climatique (lutte contre la précarité énergétique, éco-matériaux, bioclimatisme...);
- Mettre en valeur les points de vue remarquables ;

- Protéger le patrimoine historique et remarquable en veillant à l'insertion des opérations d'aménagement à ce patrimoine;
- Intégrer le développement économique et résidentiel dans la trame paysagère locale.

Promouvoir le patrimoine du P2AO

Le territoire bénéficie d'une richesse patrimoniale, levier d'attractivité. Pour lui donner davantage de résonnance, il s'agira de porter à la connaissance du plus grand nombre, habitants comme visiteurs, les éléments patrimoniaux remarquables du P2AO: insertion dans un parcours touristique (voir objectif suivant), communication via des expositions ou des événements, mise à disposition d'études réalisées sur le sujet (inventaires topographiques, inventaire thématique sur le patrimoine industriel de l'Orne, pré-inventaire des édifices notables du Pays d'Ouche...)

Ex CdC du Pays du Camembert



Haras national du Pin



E. AFFIRMER COMME DESTINATION TOURISTIQUE UN ARRIERE-PAYS NORMAND NATURELLEMENT GENEREUX

Le tourisme est une activité économique à part entière qui a la vertu d'assurer en plus la promotion du territoire à une échelle qui va au-delà de ses limites administratives.

Qui plus est, le tourisme, au travers de ses équipements, contribue au bien être des habitants sur les aspects culturels, de loisirs et sportifs.

Se positionner comme un territoire touristiquement normand

→ Mailler les produits touristiques à l'échelle du territoire en résonnance des destinations normandes

La stratégie de développement touristique prend appui sur un réseau d'attracteurs positionné sur des thématiques associées à la Normandie :

- Le tourisme de mémoire avec le site de Montormel, « Le couloir de la Mort », le Musée Juin 44... ;
- Le tourisme de culture / histoire avec les châteaux (Château de Villers-en-Ouche...), les manoirs (manoir de Beaumoncel...), le prieuré de St-Michel, les musées de la Comtesse de Ségur ou encore de la Dame aux Camélias...
- Le tourisme de terroir avec les AOC et les musées consacrés aux productions locales comme celui du Camembert...;
- Le tourisme équestre avec les circuits de randonnées à cheval, le Haras national du Pin :
- Le tourisme industriel et la manufacture Bohin entre autres :
- Le tourisme de nature avec la découverte de la Vallée de l'Orne, le Coteau de la Cour Cucu et les Prairies de Campigny, le Camp Celtique de Bierre...

- Le sport / loisirs avec la base de loisirs de St-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, les piscines d'Argentan, L'Aigle et Gacé, les cinémas de ces trois dernières communes, etc.
- → Encourager la mise en réseau des acteurs de l'offre touristique à l'échelle de la Normandie

Faire du tourisme un levier pour la notoriété et le cadre de vie au service du territoire

- → Consolider une offre d'équipements en réponse aux besoins des touristes comme des habitants pour conforter le cadre de vie des différents espaces de vie du territoire (hébergement, restauration, commerce, marché...)
- → Déployer une maille de voies douces et d'itinéraires reliant les sites touristiques

Au travers de cette maille, le territoire entend raccorder les sites aux espaces de services et de commerces des centres villes et bourgs.

Le territoire encourage le déploiement de cette maille par la mobilisation des acteurs privés pour ouvrir l'accès à des espaces aujourd'hui non accessibles.

→ Développer le marketing territorial pour assurer une meilleure connaissance du territoire à une échelle élargie (lle de France, Centre-Val de Loire, Bretagne, Angleterre, Benelux...)

Au-delà de l'enjeu touristique, la stratégie de communication pourra contribuer à la promotion économique et résidentielle du territoire.

Aussi, il convient dans cette logique de communication:

- D'organiser une signalétique touristique homogène servant de guide aux touristes :
- De créer des aménagements rappelant l'identité normande du territoire (ronds-points, paysagement...);

- De conforter les usages touristiques au travers du numérique (réservation, information en temps réel, etc.).
- → Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et de ses abords

Le but visé est de donner à voir de nouveaux espaces de déambulations aménagés et conviviaux pour favoriser les rencontres entre les personnes grâce à la mise en lumière du patrimoine.

A cet égard, l'ex CdC du Pays du Camembert a lancé une étude préliminaire de repérage des éléments d'exception qui pourraient être mis en valeur le long des itinéraires.

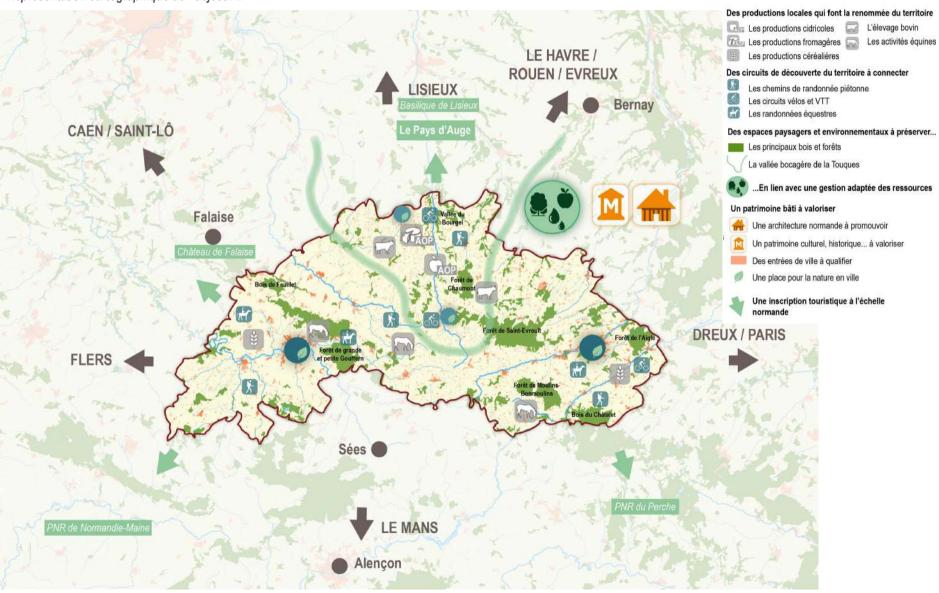
→ Poursuivre la programmation culturelle et de loisirs au travers du Quai des Arts à Argentan, la saison culturelle de la ville de L'Aigle, Jazz en Ouche, et le Tahiti à Gacé notamment

Musée de la Comtesse de Ségur - Aube

Le Quai des Arts – Argentan







Objectif 3

Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises endogènes mais aussi exogènes dont les sièges de décision ne sont pas localisés sur le territoire du P2AO.

Le territoire s'appuie sur les savoir-faire, son tissu productif et ses ressources naturelles pour renforcer et diversifier son économie et lui donner les capacités d'accroche nécessaires aux flux du Grand Quest et de l'Axe Seine.

A. DEFINIR UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE ECONOMIQUE RAISONEE ET REALISTE

La programmation et la spatialisation du développement économique s'attache à répondre aux besoins de vitalité des espaces de vie ruraux et de lisibilité de l'ensemble du territoire.

Elle devra décliner une offre diversifiée en taille, morphologie, vocation pour donner à l'écosystème productif une force qui tend à s'éroder.

Calibrer une offre économique au regard de l'existant

→ Limiter la consommation d'espace entre 100 et 120 ha pour le développement économique, soit une moyenne annuelle de près de 5-6 ha / an

Cette consommation d'espace à vocation économique tranche avec celle réalisée entre 2000 et 2013 qui ressortait à 11 ha/an.

En prenant en considération la croissance démographique et l'ambition du territoire d'augmenter légèrement le taux de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois et les actifs occupés résidents), le passant de 102 points à l'heure actuelle à 103 points en 2038, le territoire désire conserver son statut de pôle d'emploi.

A ce titre il est envisagé une création comprise entre 100 et 130 emplois par an.

→ Réorganiser et requalifier l'offre existante pour optimiser le foncier

Il s'agit:

• D'éviter la formation de friches industrielles et de préserver dans le temps des produits immobiliers adaptés au marché ;

- De mettre en scène les espaces d'activités en rapport à leur intégration paysagère (traitement des matériaux utilisés, gabarits du bâti, règles d'affichage...);
- D'encourager la mutualisation des espaces communs entre les entreprises ;
- De maîtriser la qualité des espaces d'activités sur le long terme ;
- De mettre en place des partenariats avec des opérateurs comme l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour porter les projets de requalification.

Apporter de la lisibilité à l'offre foncière

→ Accompagner le développement des entreprises

Pour cela le territoire tend à :

- Pérenniser les entreprises par une offre foncière diversifiée en taille, gabarit, etc., pour accompagner les entreprises dans leurs parcours de vie ;
- Répondre aux besoins des entreprises en services connexes (tertiaires productifs: prestations intellectuelles, gestion, logistique...) et des salariés (crèche, conciergerie des hôtels, mobilités, restauration, etc.);
- Accompagner les entreprises par de l'animation, de la mise en réseau / coopération aussi bien interne, qu'externe;
- Définir des tendances économiques au niveau de certains parcs d'activités quand cela s'y prête, à l'image de Gacé sur l'agro-alimentaire.

Définir une organisation du développement économique

→ Structurer les espaces d'activités vitrines

Les espaces d'activités d'Argentan, de L'Aigle et de Gacé / Croisilles sont stratégiques. Ils ont vocation à accueillir les entreprises productives cherchant des accroches directes aux axes routiers principaux du territoire, A 28, A 88 et RD 926.

Ces espaces contribuent à l'objectif de lisibilité recherché par la stratégie de développement économique.

- Sur Argentan, une offre mixte qui demeure propice à l'industrie, à la logistique et aux services aux entreprises, en parallèle du développement d'une offre commerciale (Actival'Orne);
- Sur L'Aigle / Rai / Saint-Sulpice-sur-Risle / Saint-Symphorien-des-Bruyères
 / Saint-Ouen-sur-Iton, une offre mixte et une localisation favorable aux activités industrielles mais aussi tertiaires;
- Sur Gacé / Croisilles, une offre à vocation industrielle et artisanale, à tonalité agro-alimentaire.

→ Valoriser le maillage mixte d'équilibre territorial

Leur orientation industrielle, artisanale, petite logistique accompagne le renforcement d'une offre associée aux autres pôles d'équilibre et d'irrigation rurale du territoire

→ Soutenir l'entrepreneuriat de proximité rurale normand

Les espaces économiques ruraux pérennisent et renforcent l'irrigation économique pour des modes de vie alliant proximité et dynamiques entrepreneuriales.

Ils organisent le maillage artisanal pour une vitalité des bourgs.

→ Favoriser les activités tertiaires et le petit artisanat dans l'enveloppe urbaine

Le territoire favorise le développement de services aux entreprises, des activités liées au tourisme et des services à la personne dans l'espace urbain.

Cette ambition tend à :

- Promouvoir la mixité fonctionnelle dans les opérations d'aménagement ;
- Diversifier les typologies d'emplois, de métiers et de qualifications requises ;
- Accompagner les nouvelles manières de vivre le travail par la mise en œuvre d'une offre d'espaces dédiés au co-working, FabLab, télécentres, aux formations à distance....

→ Développer une offre immobilière pour les porteurs de projets au sein des espaces d'activités

Le territoire privilégie l'implantation de ces espaces spécifiques, à l'image des pépinières d'entreprises, au plus près d'un écosystème économique dense.

B. SOUTENIR LA FORMATION ET L'INNOVATION

Renforcer et développer la formation sur le territoire

→ Maintenir des savoir-faire et développer de nouvelles qualifications

Le territoire facilite les échanges avec l'Université de Normandie, tout comme il accompagne le développement de formations spécifiques au plus près des besoins des entreprises du territoire. Les formations sur les filières équines et la maintenance industrielle sont par exemple à développer.

L'objectif est double, à la fois alimenter le tissu économique en main d'œuvre qualifiée et formée et accompagner les reconversions pour minimiser les risques de décrochages socio-économiques des individus.

Renforcer et développer des synergies avec les territoires voisins

→ S'inscrire dans les réseaux entrepreneuriaux normands et au-delà en soutien des activités emblématiques du territoire

Les pôles de compétitivité Hippolia à Colombelles en lien avec la filière équine, Valorial implantée à Rennes sur l'agroalimentaire ou encore Movéo sur l'automobile à Rouen peuvent servir de support aux entreprises du territoire.

C. FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE UNE OPPORTUNITE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Tendre vers l'autonomie énergétique, réduire les consommations des énergies fossiles et amenuiser les gaz à effet de serre concourent à la lutte contre le changement climatique. Aussi, ces actions peuvent servir conjointement de support à la qualité de vie, à la promotion d'un territoire vertueux et au développement économique local.

Soutenir le développement des énergies renouvelables et du recyclage

- → Développer un mix énergétique (éolien, photovoltaïque, solaire, biomasse...) au regard de leur performance et de leur inscription dans le grand paysage
- → Valoriser la production et l'usage des matériaux recyclés à l'échelle locale (recyclage des déchets, récupération énergétique...)

Réduire les gaz à effet de serre et la consommation énergétique fossile

→ Promouvoir la rénovation thermique du bâti existant en facilitant l'auto-rénovation et en accompagnant les artisans locaux

Cette action s'inscrit dans la poursuite de la lutte contre la précarité énergétique et de requalification des logements, notamment, en vue de renforcer l'offre immobilière de qualité.

→ Déployer des politiques d'encouragement à la rénovation énergétique

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont des supports pouvant être mobilisés à cette fin, comme cela a déjà été le cas.

→ Responsabiliser les acteurs et les ménages sur les bonnes pratiques à adopter pour faciliter les économies d'énergie

Le territoire encourage l'élaboration de fiches conseils sur l'entretien et la rénovation des bâtis à l'instar d'une action similaire menée par le Pays d'Ouche.

→ Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres

Le territoire encourage le recours aux éco-matériaux à base de productions normandes comme le lin, le bois ou encore le recours au bioclimatisme, etc.

KME - Rai



LISI – La Ferté-Fresnel



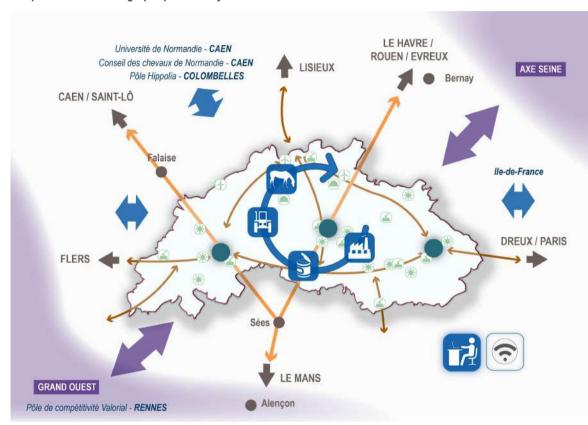
Les Eleveurs de la Charentonne - Gacé

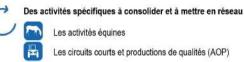


Technibelt - Argentan



Représentation cartographique de l'objectif 3





L'industrie agro-alimentaire

Les activités industrielles

Une offre tertiaire émergente à affirmer, en lien avec...

...Une extension du numérique au territoire, pour permettre l'instauration de nouveaux modes de travailler

Un territoire inséré dans les flux

Les espaces d'activités vitrines connectés aux grands flux

Des synergies économiques et universitaires à développer avec les pôles extérieurs...

...En connexion avec le Grand Ouest et l'Axe Seine

Les axes structurants routiers et ferrés

Des énergies renouvelables à développer pour une meilleure gestion des ressources locales

Le petit éolien

Les installations bois-énergie

Les unités de méthanisation

Les installations solaires photovoltaïques et thermiques











